



CCI SAVOIE

Principales aides à la création d'entreprise

Août 2021

Service Création d'entreprise

CCI Savoie

5 rue Salteur CS 22416 - 73024 Chambéry cedex
T. 04 57 73 73 73 | www.savoie.cci.fr

Parcours de la création – reprise d'entreprise

Parcours CCI

✓ S'informer pour Entreprendre

Trouvez et précisez votre idée	Vérifiez votre volonté et votre capacité à créer votre entreprise	<ul style="list-style-type: none"> -Réception découverte -Réunions d'information «10 clés pour Entreprendre »
--------------------------------	---	---

✓ Structurer votre projet

<p>ETUDE DE MARCHÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etudiez vos clients, vos fournisseurs, vos concurrents -Trouvez un emplacement -Etablissez une démarche commerciale 	<p>ETUDE FINANCIERE ET RECHERCHE DE FINANCEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> -Evaluez le coût de votre projet : vos recettes, vos dépenses, votre bénéfice -Préparez le dossier financier Sollicitez d'éventuelles aides 	<ul style="list-style-type: none"> -Dispositif d'accompagnement individuel à l'élaboration du projet (10h) « Je lance mon projet » -Stage « 5 jours pour Entreprendre » avec atelier « Business Model Canvas » -Stage micro-entrepreneur -Crash-test d'entrepreneur -Rendez-vous experts -Rendez-vous avec des financeurs potentiels
<p>ETUDE JURIDIQUE Choisissez votre statut juridique</p>		

✓ Démarrer votre entreprise

<p>FORMALITES DE CREATION</p> <p>Centre de Formalités des Entreprises</p>	<p>DEMARRAGE DE VOTRE ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Menez vos premières actions commerciales -Comparez vos résultats avec vos prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> -CFE Formalités -Suivi de la jeune entreprise -Testez votre commerce avec la boîte à commerce -Vérifier la conformité des installations alimentaires de votre futur local -Maîtriser ses coûts en restauration
<p>INSTALLATION DE L'ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organisez votre entreprise -Mettez en place les indicateurs de gestion 		

Les principales aides

Exonération des charges sociales

- ACRE

Prêts - Garanties financières

- ADIE
- FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT-BLANC
- INITIATIVE SAVOIE
- RESEAU ENTREPRENDRE SAVOIE
- FONDS REGIONAL DE GARANTIE

Subventions

- IDECLIC PRIM' – ADIE Rhône Alpes
- AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres mesures plus spécifiques existent, n'hésitez pas à consulter votre Espace Entreprendre à la CCI de la Savoie.

AIDE AUX CREATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISE (ACRE)

Nature de l'aide

Exonération partielle de charges sociales pendant 1 an.

Descriptif

Les dirigeants d'entreprise, quel que soit leur régime social d'affiliation (régime TNS ou régime général des salariés), bénéficient pendant les 12 premiers mois d'une exonération partielle des cotisations sociales.

L'exonération concerne les cotisations : assurance maladie, maternité, invalidité, décès, les prestations familiales l'assurance vieillesse de base.

Restent dues les cotisations relatives à la CSG-CRDS, au risque accident du travail, à la retraite complémentaire, au Fonds national d'aide au logement (Fnal), à la formation professionnelle continue et au versement transport.

L'exonération est :

- ✓ Totale lorsque les revenus ou rémunérations des bénéficiaires sont inférieurs à 3/4 du PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale = 41 136€ en 2021)
- ✓ Dégressive lorsque les revenus sont supérieurs à 3/4 du PASS et inférieurs à 1 PASS.
- ✓ Nulle lorsque les revenus sont supérieurs à 1 PASS.

Si vous créez une société, vous devez en assurer le contrôle effectif. Cette condition est remplie si :

- ✓ Vous détenez personnellement ou avec votre conjoint, partenaire lié par un PACS ou concubin, vos ascendants et descendants, plus de 50 % du capital de la société, sans que votre part personnelle puisse être inférieure à 35 % de celui-ci.
- ✓ Vous avez la qualité de dirigeant de la société et détenez, personnellement ou avec votre conjoint, partenaire lié par un PACS, vos ascendants et descendants, au moins un tiers du capital de celle-ci (sans que votre part personnelle puisse être inférieure à 25 %) et sous réserve qu'aucun autre actionnaire ou porteur de parts (hors conjoint, partenaire lié par un PACS, ascendants et descendants) ne détienne directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
- ✓ Vous détenez avec les autres demandeurs plus de 50 % du capital de la société à condition que l'un de vous ait la qualité de dirigeant de celle-ci et que chaque demandeur détienne une part du capital au moins égal à 1/10ème de la part détenue par le principal actionnaire ou porteur de parts.

Situation spécifique des micro-entrepreneurs

Pour les micro entrepreneurs qui débutent leur activité en 2020, **attribution sous réserve de critères d'éligibilité.**

Taux de cotisation réduit compris entre 6.4 % et 12.10 % selon les activités, jusqu'au 3ème trimestre civil qui suit celui de la date d'affiliation.

Formulaire de demande ACRE à adresser à l'URSSAF dans les 45 jours suivant le dépôt du dossier d'immatriculation.

Contact

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie - Espace Entreprendre

5 rue Salteur – CS 22416 - 73024 CHAMBERY cedex

Tél : 04 57 73 73 73

info@savoie.cci.fr



Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Nature de l'aide

Financement : microcrédit, prêts d'honneur, prime

Accompagnement au montage de projet et suivi les premières années après immatriculation

Descriptif

FINANCEMENT GLOBAL MAXIMUM : **10 000 €**

Microcrédit : de 500 à 10 000 €

- ✓ Taux d'intérêt de 7,45 % (taux fixe)
- ✓ Contribution de Solidarité : 5% du montant du microcrédit
- ✓ Remboursement sur 30 mois maximum pour les prêts inférieurs à 6000€
- ✓ Remboursement sur 48 mois maximum pour les prêts de 6001 à 10 000€.
- ✓ Caution personne physique à hauteur de 50% du microcrédit uniquement

Prêt d'honneur, complémentaire au microcrédit, jusqu'à 1/3 de son montant.

- ✓ Taux d'intérêt : 0 %
- ✓ Remboursement sur 48 mois maximum
- ✓ Différé possible jusqu'à 24 mois

Prime Idéclic régionale (voir fiche « Aide Régionale à la Création d'entreprise »)

Accompagnement :

- ✓ Montage du projet
- ✓ Suivi post création (rdv individuels, formations collectives...)

Bénéficiaires

- ✓ Personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire
- ✓ Demandeurs d'emploi
- ✓ Bénéficiaires de revenus de solidarité
- ✓ Salariés précaires, à faible revenu

Conditions d'attribution

- ✓ Le plan de financement global du projet doit être inférieur à 20 000 €.
- ✓ Projet aidé : création, reprise et développement d'entreprises dans tous secteurs d'activité.
- ✓ **L'intervention de l'ADIE n'est pas cumulable avec un prêt bancaire.**

Mise en œuvre : compter entre 1 et 3 semaines entre le 1er rendez-vous d'instruction et la réponse du comité.

Contact

ADIE RHONE-ALPES

La plateforme téléphonique : 0969 328 110

ADIE Savoie – Portable conseiller : 06 82 28 03 35

Site internet : www.adie.org



France Active Savoie Mont-Blanc

Nature de l'aide

Financements complémentaires au prêt bancaire professionnel
Garanties sur le prêt bancaire professionnel

Descriptif

Prêt d'honneur, mobilisable à la création-reprise d'entreprise : jusqu'à 15 000 €

- ✓ Sans intérêt (0%), ni caution
- ✓ Durée maximum de 5 ans, possibilité de différé de remboursement jusqu'à 12 mois
- ✓ En complément d'un prêt bancaire garanti par France Active Savoie Mont-Blanc

Garanties

- ✓ couvrent jusqu'à 80 % du montant du prêt bancaire,
- ✓ peuvent atteindre 200 000 € de montant garanti,
- ✓ prévoient à minima la limitation de cautions personnelles à 50% du montant du prêt et cherche l'exclusion des cautions personnelles,
- ✓ ont une durée maximum de 84 mois,
- ✓ sont assorties d'une commission de garantie de 2,5% du montant garanti.

Bénéficiaires

- ✓ Demandeurs d'emploi de plus de 9 mois,
- ✓ Salariés en situation de précarité (temps partiel, revenus inférieurs à 800 € par mois),
- ✓ Bénéficiaires de minima-sociaux,
- ✓ Personnes en situation de handicap,
- ✓ Entrepreneurs des territoires fragiles (QPV, ZRR,)
- ✓ Entrepreneurs dont le projet a un impact social, territorial ou environnemental positif

Démarche

- ✓ Contactez France Active Savoie Mont Blanc pour présenter votre projet,
- ✓ Orientation vers une structure d'accompagnement afin de vous conseiller et de vous aider au montage du dossier de financement,
- ✓ Envoi du dossier pour une analyse économique et financière,
- ✓ Présentation et décision en Comité d'Engagement, constitué de chefs d'entreprises et de professionnels locaux,
- ✓ Déblocage du financement bancaire puis des aides financières, suivi post création.

Contact

FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT-BLANC

Parc d'activités Côte Rousse - Bât F - 180 rue du Genevois - 73000 CHAMBERY

Tél. : 04 79 69 11 01 – Email info@franceactivesavoieumontblanc.org

Site internet : franceactive-savoieumontblanc.org

FRANCE ACTIVE 
Les entrepreneurs engagés
SAVOIE MONT-BLANC

Initiative Savoie

Nature de l'aide

Prêt d'honneur
Parrainage
Suivi post création

Descriptif

Initiative Savoie est une association visant à soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprise. Elle apporte son soutien aux porteurs de projets.

- ✓ Prêt à la personne d'un montant compris entre 3 000 € et 20 000 €, sans garantie, ni intérêt, en complément d'un prêt bancaire.
- ✓ Suivi individuel pendant la durée du prêt.
- ✓ Parrainage d'un chef d'entreprise pour vous accompagner dans les premières années de votre activité.

Initiative Savoie fédère 5 antennes réparties sur l'ensemble du territoire savoyard, qui travaillent sur le terrain avec les créateurs d'entreprises.

Bénéficiaires

Toute personne ayant un projet de création ou reprise d'entreprise, toutes activités :

- en Maurienne,
- en Tarentaise,
- dans l'avant pays Savoyard,
- sur Cœur de Savoie,
- sur Grand Chambéry, Grand Lac, Albanais, Chautagne.

Démarche

Le prêt est attribué après examen du projet (commission) et subordonné à l'obtention d'un prêt bancaire complémentaire au moins égal au montant sollicité.

La demande peut être effectuée jusqu'à la première année d'activité, et, sous certaines conditions, étendue jusqu'à 36 mois après immatriculation.

Contact

Les plate-formes d'initiative locales :

Auvergne Rhône-Alpes Entreprises - Savoie

En Tarentaise : 04 79 10 39 00

En Maurienne : 04 79 83 20 83

Dans l'Avant-Pays Savoyard : 04 76 37 21 54

Chambre de commerce et d'industrie et Chambre de métiers et de l'artisanat

Grand Chambéry, Grand Lac, Albanais, Chautagne et Cœur de Savoie

Activité commerciale : 06 78 08 21 85

Activité artisanale : 06 65 41 00 99

Site internet : www.initiative-savoie.com



Réseau Entreprendre Savoie

Nature de l'aide

Accompagnement des créateurs et repreneurs de futures PME - PMI
Prêt d'honneur
Parrainage

Descriptif

Accompagnement :

Conseils de dirigeants d'entreprise pendant le parcours de validation du projet et évaluation du potentiel du futur chef d'entreprise.

Prêt d'honneur :

Prêt à la personne sans garantie ni intérêt, remboursable sur 48 mois avec un différé de 18 mois (6 mois en cas de reprise).

Montant : 10 000 à 50 000€

Il est obligatoirement couplé avec un accompagnement humain individuel et collectif de 2 ans.

Parrainage : Un entrepreneur s'engage personnellement à accompagner le créateur / repreneur durant 2 à 3 ans afin de l'exercer au métier de chef d'entreprise à travers le partage d'expérience et de l'aider à prendre du recul. Le club de créateurs permet aussi d'échanger régulièrement avec d'autres entrepreneurs.

Bénéficiaires

Personnes ayant un projet de création ou reprise d'une PME PMI sous forme de société : SARL, SA, SAS, en Savoie. Le porteur de projet doit être primo créateur et majoritaire au capital.

Volonté de créer 5 à 8 emplois au minimum en 3 ans ou, si reprise, volonté de développer le nombre d'emplois existant.

Démarche

- ✓ Présentation du projet au Réseau Entreprendre Savoie
- ✓ Présélection
- ✓ Accompagnement pour le montage du projet
- ✓ Décision du comité d'engagement et désignation du parrain
- ✓ Octroi du prêt
- ✓ Engagement du créateur à se faire accompagner

Contact

Réseau Entreprendre Savoie

ZI de Bissy – 193 rue du Prédemaison – 73000 CHAMBERY

Tél : 04 79 25 91 61

Email : savoie@reseau-entreprendre.org

Pour plus d'information : www.reseau-entreprendre.org/savoie/



Transmission reprise : Fonds régional de Garantie

Nature de l'aide

Garantie à la transmission et reprise d'entreprise

Descriptif

Ce dispositif permet d'accroître la garantie sur les concours bancaires et donc de faciliter l'accès des repreneurs d'entreprises aux ressources bancaires nécessaires au bouclage financier de leur projet. Le fonds régional de garantie intervient pour les opérations de transmission ou reprise d'entreprises pour lesquelles l'acceptation des concours bancaires est la plus délicate. Sont concernées les entreprises viables, pour lesquelles le financement de la reprise est rendu difficile par leur taille, leur situation géographique ou leur secteur d'activité.

Garantie

Concours bancaire maximum de 400 000€

- ✓ Couvre 70 % du prêt, en co-garantie avec BPI France
- ✓ Règlement d'une commission annuelle

Type de concours garantis

- ✓ Prêts à long et moyen terme, y compris prêts personnels pour apport de fonds propres octroyés par l'ensemble des banques. Le PRATE (Prêt en Rhône-Alpes pour la Transmission d'Entreprise), mis en place par Bpifrance en complément des prêts bancaires, peut également être garanti par le fonds.
- ✓ Crédits baux immobiliers et mobiliers ; location financière
- ✓ Cautions bancaires liées à un crédit vendeur

Bénéficiaires

Entreprises reprises répondant aux critères suivants :

- ✓ Etre implantées en Rhône-Alpes et répondre à la définition communautaire de la PME (moins de 250 personnes, CA inférieur à 50 M€, total bilan inférieur à 43 M€).
- ✓ Appartenir aux secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, du tourisme ou des services.
- ✓ Les activités agricoles, d'intermédiation financière, de location et de promotion immobilière sont exclues.

Démarche

Il faut entrer en contact avec son établissement financier pour solliciter l'intervention du fonds de garantie. Les demandes doivent être adressées par les banques et les organismes financiers aux implantations régionales.

Contact

BPIFRANCE

Direction Régionale Grand Rhône
Immeuble le 6ème Sens – 186 avenue Thiers – 69465 Lyon Cedex 06
Tél. : 04 72 60 57 60



Aide régionale IDECLIC PRIM'

Nature de l'aide

Subvention d'investissement

Descriptif

Idéclic Prim' est une subvention d'investissement destinée à conforter les fonds propres de l'entreprise, créée depuis moins de 6 mois.

L'aide peut être mobilisée pour la création ou reprise d'une entreprise en Auvergne Rhône Alpes, quelle que soit son activité.

Le montant de l'aide sera au maximum égal à 1/3 du microcrédit.

- ✓ Le plan de financement du projet doit être inférieur à 20 000 €.
- ✓ L'entreprise doit être détenue majoritairement par des personnes physiques.
- ✓ Il faut nécessairement créer son propre emploi.
- ✓ Un accompagnement du porteur de projet sera proposé par l'ADIE.

Bénéficiaires

- ✓ Demandeurs d'emploi,
- ✓ Les bénéficiaires de revenus de solidarité : RSA, ASS, etc.,
- ✓ Les salariés précaires, à faible revenu,
- ✓ Personnes n'ayant pas accès direct au crédit bancaire.

Démarche

- ✓ Retirer le dossier auprès de l'ADIE
- ✓ Examen du dossier par le comité de crédit
- ✓ En cas d'avis favorable, paiement dans un délai de 15 jours maximum, après notification de la décision.

Contact

ADIE RHONE-ALPES

Tél : 09 69 32 81 10

ADIE Savoie : portable conseiller : 06 82 28 03 35

Site internet : www.adie.org



Aide aux personnes handicapées

Nature de l'aide

Subvention AGEFIPH

Accompagnement avant et après création sur 3 ans

Descriptif

Subvention forfaitaire de **5 000 €** qui vise à faciliter le démarrage de l'entreprise en soutenant uniquement les frais de départ. Elle n'est accordée que lorsque **l'apport personnel est au moins égal à 1 500 €**.

Condition d'accès

- ✓ Etre reconnu travailleur handicapé
- ✓ Etre demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi
- ✓ Ne pas avoir déclaré, enregistré ni commencé l'activité, ne pas avoir non plus engagé les Dépenses du plan de financement
- ✓ Etre le créateur gérant majoritaire
- ✓ Créer une activité non saisonnière permettant de vivre de son activité
- ✓ Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide

Démarche

Pour établir votre demande, vous pouvez vous faire accompagner par l'organisme AIDER (Activité pour l'Initiative et le Développement de l'Economie Rurale).

Contact

AIDER Association

14 de la Gare – 73800 Montmélian

Tél. : 04 79 84 44 94

Nathalie PIDOUX : nathalie.pidoux@aider73.fr



Informations pratiques



CCI Savoie

Espace Entreprendre en Auvergne-Rhône-Alpes

5 rue Salteur – CS 22416
73024 Chambéry cedex

Tél 04 57 73 73 73
info@savoie.cci.fr
www.savoie.cci.fr

HORAIRES : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30

Antenne Interconsulaire
Espace Economie Formation et Vie Sociale
45 avenue Jean Jaurès
73200 Albertville
Tél 04 79 32 18 10
info@savoie.cci.fr
www.savoie.cci.fr

HORAIRES : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



« Le Programme « JE LANCE MON PROJET » est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du fonds FSE »